

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICABILITE.

Les présentes conditions de vente sont applicables sur tout contrat entre Samson SA et l'autre partie, pour autant que les parties n'en dérogent pas explicitement.

2. LE CONTRAT

A. Nos offres ont uniquement une valeur informative. Toute nouvelle offre annule toutes les précédentes, qu'elles soient faites par notre bureau ou par nos vendeurs.

B. Un contrat est réalisé uniquement par et avec notre acceptation écrite de l'offre définitive, formulée par notre client(e).

C. Le vendeur peut toutefois annuler le présent contrat en cas de faillite de l'acheteur, ou si l'acheteur arrête le paiement ou en cas de force majeure ce qui rend impossible l'exécution de ce contrat.

D. Tous les contrats de vente sont considérés comme conclus à Zwijndrecht.

3. PLANS ET PIECES DESCRIPTIVES

A. Toutes les données dans les catalogues, sur les plans, dans les dessins et les schémas, etc. provenant de nos fournisseurs et qui sont jointes à nos offres, n'ont qu'une valeur indicative. Elles ne garantissent nullement les mesures, les poids, la capacité, le rendement, etc. Elles n'ont qu'un caractère contraignant lorsqu'il y est référé de manière explicite dans le contrat.

B. Tous les documents restent notre propriété et ne peuvent pas être copiés sans notre autorisation.

4. PRIX

A. Nos prix sont calculés en euros. Ils se rapportent à des produits envoyés non emballés à partir de notre adresse à Zwijndrecht. Sous l'envoi franc de port nous entendons l'envoi aux tarifs normaux. Les frais d'envoi sont pour compte de l'acheteur.

B. Les prix indiqués sont définis sur base des prix des matières premières et des matières auxiliaires, des salaires et des charges sociales, et des frais généraux lors de la date à laquelle le contrat est conclu. Si nos fournisseurs haussent les prix et les frais de leurs produits entre la date mentionnée et l'éventuelle date de livraison, les prix et les conditions de vente des commandes en cours et contrats en cours sont modifiés proportionnellement à tout moment et sans avis préalable par nous. Toute partie d'un contrat ou d'une commande, qui n'est pas encore exécutée le jour d'une telle modification sera exécutée sur base des nouveaux frais et prix sans que l'acheteur soit habilité à la résiliation ou l'annulation.

C. Les prix mentionnés dans nos offres, confirmations de commande, factures, etc. exprimés en euros mais se rapportant au matériel provenant de l'étranger, sont basés sur le cours du jour de la monnaie étrangère notée dans le pays d'origine au moment où le contrat a été conclu. Si un changement de cours a lieu entre le moment de la notation ou de la facturation et le moment du paiement, les prix seront modifiés de manière proportionnelle, même si la commande a été acceptée à un prix fixe en euros.

D. Ces clauses sont jointes aux prix indiqués pour en constituer un élément inséparable, de sorte à ce que l'application n'en puisse nullement être considérée comme une hausse de prix mais comme une adaptation contractuelle.

5. LIVRAISON

A.. La livraison est considérée comme effectuée en nos usines, au moment où nous faisons parvenir un avis de mise à disposition.

B. Les données, que nous procurons concernant les délais de livraison sont à considérer comme une directive. Nous ne garantissons par conséquent pas la livraison à un jour fixe. Si la livraison n'a pas lieu lors du jour indiqué, notre entreprise s'engage à livrer dans les 45 jours suivant celui auquel notre client nous a mis en demeure par écrit.

C. Nous nous réservons le droit de livrer le matériel selon les derniers modèles sans que le client soit habilité à faire valoir quelque objection à cet effet.

D. Si un cas de force majeure rend impossible l'exécution d'une commande, les dates d'envoi seront déplacées d'une période égale à celle ayant empêchée l'envoi. Notre entreprise se réserve le droit d'annuler la commande pour la partie non encore exécutée. Sans vouloir donner une énumération limitative, nous considérons les éléments suivants comme force majeure : grèves de travail totales ou partielles, accidents, exclusion par bris de machines ou des éléments de ces dernières, manque de matériel, manque de main d'œuvre, manque de possibilités de transport et en général toutes les circonstances se produisant auprès de nos fournisseurs, nos vendeurs, nous-mêmes ou en cours de route, empêchant le processus de fabrication normal ou le transport normal.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

A. Toutes les factures exprimées en euros sont payables à Zwijndrecht.

B. Le prix est payable de droit et sans mise en demeure préalable, au plus tard le 31ème jour après l'envoi des produits à l'acheteur.

C. A défaut de paiement de la facture à la date échéance, le montant sera de plein droit et sans mise en demeure préalable majoré d'un intérêt de 10% par an ainsi que d'une indemnité irréductible de 20% avec un minimum de 250,00 €, et ce en application selon les articles 1153 et 1229 du Code civil.

D. En cas de non-paiement, le matériel livré reste notre propriété jusqu'au moment où les produits sont payés.

E. Tout retard de paiement, quelle qu'en soit la raison, résulte de plein droit et sans mise en demeure préalable en l'exigibilité des créances encore impayées.

F. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit d'attendre en ce qui concerne l'exécution de toute commande, jusqu'au moment où le paiement est exécuté.

7. GARANTIES

A. Notre garantie se limite au remplacement gratuit de tous les éléments démontrant clairement des fautes de construction, ou tout droit du client pour annuler le contrat de vente.

B. Notre entreprise décline toute responsabilité de perte ou de dommage, qui pourrait être causé par l'arrêt de travail ou le non fonctionnement du matériel. Les éléments remplacés doivent nous parvenir, envoyés franc de port, dans le mois pendant lequel ils ont été remplacés, si non le vendeur se réserve le droit de les porter en compte.

C. Si le client n'est pas satisfait du matériel après l'installation ou la réception, à cause de raisons ne se rapportant pas au matériel ou ne se rapportant pas immédiatement telles quelles, les frais de modification sont pour compte du client.

D. L'entretien ou la réparation par notre entreprise n'implique pas de nouveau délai de garantie.

8. RECLAMATIONS

A. L'acheteur est tenu d'introduire une éventuelle réclamation par écrit dans les dix jours suivant la réception des produits.

B. Au cas où la réclamation est fondée, l'acheteur est habilité au remplacement du matériel dans un délai de livraison normal sans augmentation du prix.

C. Les réclamations de la part de l'acheteur n'empêchent pas que la facture soit payable à la date échéance. Notre garantie garantit un bon fonctionnement du matériel livré pas nous.

9. RESPONSABILITE

Samson SA n'est pas le fabricant des produits livrés. De ce fait, non Samson SA mais le producteur est responsable du dommage occasionné par un défaut au niveau des produits livrés. En cas de dommage, Samson SA communiquera l'identité du producteur sur demande écrite de l'acheteur.

10. COMPETENCE

A.. Uniquement les tribunaux dans l'arrondissement judiciaire de notre entreprise sont compétents en cas de contestations.

B. Toutefois, notre entreprise est habilitée à soumettre des éventuelles contestations devant le juge naturel de l'acheteur, nonobstant la clause précédente.